

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 3 septembre 2019 à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est**, les demandes de dérogations mineurs suivantes :

12345, 94e Avenue (lot actuel 1 248 087), district de La Pointe-aux-Prairies

L'objet de cette demande est de permettre la création de deux lots projetés numéro 6 324 604 et 6 324 605 dont les superficies seraient respectivement de 485,8 m² et 485,3 m² plutôt que de 500 m², superficie minimale prescrite.

12244, 52e Avenue (lot 1 076 048), district de La Pointe-aux-Prairies.

Permettre la construction d'un agrandissement situé à une distance de 5,73 mètres, plutôt que de 6 mètres.

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 13 août 2019

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

Cet avis et ce règlement peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat